

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépulture pour l'année 2024.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il ressort d'un acte de consultation effectuée sur le site internet du cimetière de la ville de Limoges, à l'adresse [REDACTED] la fixation de tarifs de sépulture.

ANALYSE

Article 1er : La ville de Limoges Métropole, [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision.

Article 2 : Cette case est accordée à titre de concession pour une durée de 15 ans, prenant effet le 1er janvier 2024 et expirant le 31 décembre 2039.

Article 3 : La concession est accordée sur la base d'une concession forfaitaire.

Article 4 : La ville de Limoges Métropole, [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision. La ville de Limoges Métropole, [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision. La ville de Limoges Métropole, [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision.

En outre, la ville de Limoges Métropole, [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision.

En outre, la ville de Limoges Métropole, [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision.

Article 5 : [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision. La ville de Limoges Métropole, [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision. La ville de Limoges Métropole, [REDACTED] a l'honneur de vous adresser la présente décision.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 1555_2

1 DOCUMENT - Publié le 27 Décembre 2024

 DEC_FUNER_1555_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 315,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER